



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

opéra

Question écrite n° 67607

Texte de la question

M. Jean Dufour attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir de l'opéra de Marseille. En effet, si l'opéra de Marseille est d'abord un opéra municipal, il n'en demeure pas moins que par son histoire, la qualité et la diversité de son public, par les attentes qu'il suscite, il est de la responsabilité de l'Etat de mieux le prendre en compte. Si des pas ont été faits dans une bonne direction avec la participation du ministère dans le choix de la nouvelle direction de l'opéra, on ne peut se satisfaire de la participation financière actuelle de l'Etat fixée à 3 % du budget. Au moment où la décentralisation culturelle est un axe fort de sa politique et où se discutent de nouvelles modalités de coopération en matière culturelle, il lui demande quelles sont les propositions et mesures qu'elle envisage pour mieux asseoir et développer cet établissement.

Texte de la réponse

L'opéra de Marseille, qui compte parmi les scènes lyriques les plus prestigieuses de notre pays, s'est trouvé confronté, depuis plusieurs saisons, à un certain nombre de difficultés d'ordre structurel et artistique qui ont conduit l'Etat à revoir le niveau de son concours financier, estimant que la structure ne remplissait qu'incomplètement ses missions. Afin de pouvoir disposer d'une analyse précise des dysfonctionnements permettant de rechercher ensuite des solutions susceptibles d'apporter un nouvel élan à l'établissement, il a été décidé, en concertation avec la municipalité, de diligenter, dans le courant de l'année 2000, une mission d'évaluation de l'inspection de la création et des enseignements artistiques du ministère de la culture et de la communication. La première phase de la rénovation préconisée dans le cadre de l'évaluation prend effet avec la prise de fonctions d'un nouveau directeur général, en l'occurrence Renée Auphan, qui est en charge de mettre en oeuvre un nouveau projet artistique à partir de l'année prochaine. Parallèlement, la démarche entreprise par le maire de Marseille auprès des maires d'Avignon et de Toulon visant au rapprochement des maisons d'opéras de ces trois villes, démarche qui ne peut que rencontrer l'adhésion du ministère de la culture et de la communication, constitue un élément nouveau qu'il convient d'expertiser. Dans cette perspective, une réflexion approfondie sur la mise en oeuvre de ce processus devrait être prochainement menée, si les collectivités territoriales concernées confirment leur volonté de s'y associer. Ce processus, conduit à son terme, permettrait de rationaliser les moyens et d'améliorer globalement la qualité de l'offre lyrique régionale. Dans ce cadre, l'Etat pourrait être amené à adapter l'effort financier qu'il consent à l'opéra de Marseille aux nouveaux enjeux ainsi définis.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dufour](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67607

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5863

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7065